

adopté

SÉNAT

le 9 avril 1964.

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

---

## PROJET DE LOI

*ratifiant le décret n° 63-997 du 4 octobre 1963  
qui a institué une taxe compensatoire à l'im-  
portation de certaines catégories d'aliments  
contenant du lait et destinés aux animaux.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification le projet  
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la  
teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 556, 735 et in-8° 148.

Sénat : 100 et 116 (1963-1964).

### Article unique.

Est ratifié le décret n° 63-997 du 4 octobre 1963 instituant une taxe compensatoire à l'importation de certaines catégories d'aliments contenant du lait et destinés aux animaux.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 avril 1964.

*Le Président,*

*Signé :* Gaston MONNERVILLE.

---

*Nota.* — Voir le document annexé au n° 556 (Assemblée Nationale, 2<sup>e</sup> législature).